

Le 21 novembre 2018

[Traduction]

M. G. Arseneault : Monsieur le président, comme le veut la tradition à l'Assemblée législative, je demande le consentement unanime pour que la durée de la période des questions orales soit aujourd'hui portée à 45 minutes. Merci.

Le président : Avons-nous le consentement unanime pour porter la durée de la période des questions orales à 45 minutes?

Des voix : Oui.

[Original]

Garde d'enfants

M. Gallant : Merci beaucoup, Monsieur le président. Merci au gouvernement d'avoir exposé son programme hier, par l'entremise du discours du trône.

[Traduction]

Nous avons été très contents de voir que l'engagement avait été pris d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici à 2020. Nous avons été très contents de constater que des investissements et des efforts seraient faits en vue d'accroître le nombre de cliniques de santé communautaires. Nous avons aussi été très contents de voir, Monsieur le président, que le gouvernement poursuivrait le travail que nous avons fait et que d'autres gouvernements ont fait avant nous pour que les personnes âgées puissent rester chez elles aussi longtemps que possible grâce à une amélioration des soins à domicile.

Monsieur le président, nous sommes toutefois très préoccupés par l'absence, dans le discours du trône, de toute mention de la poursuite des programmes qui assurent la gratuité des services de garderie et un soutien financier à la classe moyenne pour payer les frais de garderie. Le gouvernement actuel poursuivra-t-il la mise en oeuvre du programme de services de garderie lancé par notre gouvernement libéral?

L'hon. M. Higgs : Merci, Monsieur le président. Je suis reconnaissant au chef de l'opposition de sa question et de ses observations à l'égard du discours du trône. Je comprends que d'autres questions seront soulevées, et celles-ci feront peu à peu l'objet d'une discussion élargie.

Monsieur le président, en ce qui a trait à la question portant sur l'éducation et les droits de scolarité gratuits, nous avons dit que nous examinerions le programme pour en déterminer l'efficacité. Le fait que l'allègement fiscal accordé aux familles qui travaillent et que l'annulation



du programme de rabais sur les droits de scolarité ait pu dissuader nos jeunes de rester ici dans notre province nous occasionne des préoccupations ; notre objectif, comme il est indiqué dans notre plateforme, est donc d'examiner l'ensemble du programme pour en déterminer l'efficacité. Nous voulons aussi nous assurer que le programme de droits de scolarité est adapté aux besoins des étudiants afin qu'ils aient un choix. Nous examinons des aspects pour nous assurer que, au bout du compte, le programme est équitable, qu'il permet d'obtenir les résultats nécessaires et que les gens poursuivent leurs études, car nous croyons que tous les jeunes ont le droit de fréquenter un établissement postsecondaire dans la province.

Un autre élément mentionné avait trait aux services de garderie. Nous travaillerons effectivement à ce chapitre pour veiller à ce que les services de garderie soient disponibles partout dans la province et pas seulement dans les zones urbaines.

[Original]

M. Gallant : Permettez-moi d'apporter une précision à l'attention du premier ministre : Notre gouvernement libéral, qui a précédé le gouvernement actuel, avait lancé un programme de services de garderie gratuits pour les familles dont le revenu était inférieur à 37 500 \$ et un programme de services de garderie subventionnés pour les familles de la classe moyenne.

Grâce à ces deux programmes, aucune famille n'aurait consacré plus de 20 % de son revenu aux services de garderie. Ces programmes amèneront une importante transformation en ce qui a trait à notre économie, à la lutte contre la pauvreté et à la vie de nos familles. Ces programmes sont déployés dans les régions de Saint John, d'Edmundston et du Grand Moncton, mais les plans et le budget étaient en place pour que le reste de la province y soit admissible d'ici le 31 mars 2019.

Nous exhortons les Conservateurs à continuer à déployer le programme qui propose des services de garderie gratuits aux familles qui ont du mal à joindre les deux bouts et un soutien financier visant à aider la classe moyenne à assumer les coûts liés aux frais de garderie. Le premier ministre peut-il confirmer que son gouvernement continuera ces programmes de services de garderie?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je pense que le principe est le même pour ce qui est d'examiner tous les programmes et de voir à ce qu'ils donnent des résultats. Je pense que les projets pilotes mentionnés ici... Je les appelle « projets pilotes », car ils se déroulent dans les centres urbains. Pour nous, il s'agit de veiller à ce que nous ayons aussi des services de garderie dans les petits centres. Il faut permettre aux gens d'offrir des services de garderie chez eux. Il ne faut pas que les services soient restreints au point où nous ne pouvons pas garantir que tous les gens en bénéficieront, peu importe où ils habitent.



Notre intention n'est pas de changer un programme simplement parce qu'il est en place et qu'il a été lancé par un gouvernement précédent. Nous l'avons dit très clairement. Notre intention est de veiller à ce que les programmes fonctionnent et soient efficaces. Notre plan consiste non pas à simplement rejeter d'emblée certains programmes parce que quelqu'un d'autre les a lancés, mais bien à les améliorer et à les modifier au besoin. Je dirais au chef de l'opposition que nous examinerons tous les programmes et déterminerons si la population de la province en a pour son argent. Les programmes ne seront pas modifiés rien que pour le plaisir de les modifier. Il s'agira de miser sur les réussites pour réaliser des progrès. Merci, Monsieur le président.

M. Gallant : Nous comprenons les observations du premier ministre, Monsieur le président, mais je veux clarifier encore une fois que les plans sont en place pour faire en sorte que, d'ici à la fin de 2019, la population de chaque région ait accès au programme de services de garderie gratuits et au programme qui aide la classe moyenne à payer les frais de garderie. Monsieur le président, les plans sont non seulement en place, mais sont aussi prévus au budget.

Il ne reste que quelques mois de plus pour veiller à ce que les gens des autres régions puissent profiter du programme que nous avons mis sur pied. À notre humble avis, le premier ministre et son gouvernement doivent continuer à respecter l'échéancier afin que le programme soit une réussite totale. Nous avons observé des résultats extraordinaires à Edmundston, à Saint John et maintenant dans la région du Grand Moncton, et nous voulons voir le programme de services de garderie être mis en oeuvre partout dans la province d'ici à la fin de mars 2019 ; nous l'avons promis, et le tout avait été budgétisé. Le premier ministre aurait-il l'obligeance de confirmer qu'il demandera bel et bien aux gens de son gouvernement de poursuivre la mise en oeuvre de ce merveilleux programme afin d'aider les familles de notre province?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, nous évaluerons le programme pour en déterminer l'efficacité, comme pour tous les programmes qui ont été mis en place — tous les programmes. Nous ne prendrons rien pour argent comptant. Nous examinerons le programme et nous nous assurerons qu'il donne les résultats escomptés. Si nous pouvons observer des résultats concrets, les programmes en question se poursuivront. Toutefois, je ne m'engagerai pas spontanément à quoi que ce soit avant que nous ayons réalisé l'évaluation. Je veux entendre de la part des gens qui jouent un rôle actif sur le terrain dans les collectivités que le programme fonctionne pour eux. Ce que je dis, c'est que nous procéderons ainsi pour chaque programme et que nous poursuivrons les programmes qui conviennent, ceux qui donnent les résultats que nous devons obtenir pour la population de la province. Il n'y aura aucun doute là-dessus, Monsieur le président.

M. Gallant : Monsieur le président, si le premier ministre veut recevoir une rétroaction des gens qui ont déjà appliqué le programme pour voir s'il veut l'étendre à l'ensemble de la province, comme il était prévu et budgétisé, aurait-il l'obligeance de donner à la Chambre une date butoir à laquelle il prendra une décision pour veiller à ce que le programme soit effectivement étendu, comme prévu, à toute la province d'ici à la fin de mars 2019?



L'hon. M. Higgs : Oui, Monsieur le président, je pense que nous pouvons fixer une date limite, car nous envisageons de préparer un budget qui sera présenté, disons, à la fin de février ou au début de mars. Nous aurons, dans l'intervalle, achevé l'évaluation et, si nous devons changer, améliorer ou poursuivre quoi que ce soit, nous pourrons le faire à ce moment-là. Il ne s'agit pas simplement de remettre le tout à plus tard, de dire que le programme sera bientôt lancé et d'espérer qu'il fonctionne. Nous nous engagerons à respecter des échéanciers réalistes, et le budget pour l'année qui vient reflétera les mesures qui seront prises à l'égard de ce programme. Merci beaucoup.

M. Gallant : Je mentionne en toute humilité au premier ministre que ce ne serait pas faire montre de prévoyance que d'attendre la présentation du budget à la fin de mars pour décider si la mise en oeuvre du programme, qui avait été prévue au budget et qui devait être terminée au plus tard à la fin de mars 2019, se poursuivra. Monsieur le président, un programme est en place. Un budget est déjà établi pour la mise en oeuvre à l'échelle provinciale, d'ici à la fin de mars 2019, du programme de services de garderie gratuits ainsi que du programme de soutien financier à la classe moyenne pour payer les frais de garderie. Je demande humblement au gouvernement actuel de faire tout en son pouvoir pour que la mise en oeuvre se poursuive.

Le premier ministre aura-t-il l'obligeance de confirmer à l'Assemblée législative qu'il reviendra avec une réponse avant la fin de mars 2019 afin que les familles des autres régions, où la mise en oeuvre est censée se poursuivre, puissent effectivement profiter de ces merveilleux programmes de services de garderie?

L'hon. M. Higgs : Notre budget devrait être préparé d'ici à la fin de février ou à la mi-mars. Voilà l'échéance que je m'engage à respecter. Nous examinerons tous les aspects de ce que nous planifions, de ce qui a été planifié, de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, car il le faut. Il s'agit d'une priorité pour nous. Nous le savons. Nous l'avons dit auparavant. Nous l'avons indiqué dans notre plateforme. Il s'agit d'une priorité ; elle sera donc au sommet de nos préoccupations et de nos considérations dans le nouveau budget. Toutefois, selon ce que nous trouverons...

Un gouvernement qui se dit responsable, en est un qui regarde sur tous les tableaux, et je l'ai répété à maintes et maintes reprises. Nous investirons dans les programmes qui sont adaptés aux besoins des gens de la province et qui donnent les résultats que nous devons obtenir. En même temps, nous devons nous assurer que ce sont dans ces programmes que nous engageons nos investissements, car nous ne pouvons pas simplement continuer à affecter des fonds à des programmes qui ne donnent pas de résultats. Nous ne pouvons pas imposer davantage les gens de la province. Être responsable veut dire regarder sur tous les tableaux. Il ne s'agit pas de retrancher des éléments tour à tour, mais bien d'établir des priorités. J'assure au chef de l'opposition qu'il s'agit d'une priorité. La mesure fera partie de notre programme, et nous la ferons fonctionner, car nous ferons des résultats une priorité. Merci, Monsieur le président.



Travailleurs paramédicaux

M. D'Amours : Monsieur le président, cette semaine, le premier ministre a dit que la seule solution qu'il avait trouvée pour remédier à la pénurie de personnel ambulancier au Nouveau-Brunswick était l'ajout d'un nouveau système de transferts non urgents de patients. Le premier ministre n'a jamais mentionné qu'il croyait nécessaire de recruter plus de travailleurs paramédicaux ni que le maintien en poste des travailleurs paramédicaux actuels faisait partie de son plan. Quand le premier ministre refera-t-il ses devoirs et accordera-t-il une hausse salariale aux travailleurs paramédicaux pour que leur rémunération reflète leur travail et les risques qui y sont liés?

L'hon. M. Higgs : J'estime que le communiqué était très clair. Nous avons indiqué dans notre plateforme, ainsi que dans le programme que nous avons récemment présenté ici à la Chambre, que la question touchant les travailleurs paramédicaux et la question de la santé des gens de la province étaient des priorités absolues ; nous avons donc réagi rapidement. La proposition de Medavie à l'égard du système de transferts est une première mesure, mais une première mesure qui contribuera largement à la remise en circulation des ambulances.

Le communiqué mentionnait d'autres mesures très claires. Afin de tout comprendre, nous travaillons avec le SCFP et l'Association des travailleurs paramédicaux aux recommandations — je pense que l'association et un autre groupe au sein du SCFP en ont formulé 26 au total. C'est exactement ce que le ministre de la Santé fera au cours des prochains mois.

Nous savons qu'il s'agit d'un premier pas, mais c'est tout de même une mesure, et nous continuerons à progresser en vue d'améliorer, pour la population de la province, les soins de santé et les délais d'intervention. Merci beaucoup.

[Original]

M. D'Amours : Cette semaine, le premier ministre a indiqué qu'il y avait trop d'ambulances sans ambulancier au Nouveau-Brunswick, car ces véhicules sont stationnés dû à un manque d'effectifs. Maintenant, sa solution miracle est d'enlever encore plus d'ambulanciers présents pour les urgences et d'avoir davantage d'ambulances qui sont stationnées.

Pourquoi le premier ministre veut-il augmenter le nombre d'ambulances stationnées, se trouvant sans ambulancier, alors que les gens du Nouveau-Brunswick vont attendre encore plus longtemps pour recevoir le service?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je ne suis pas sûr d'avoir tout à fait compris la question. Je ne veux pas plus d'ambulances stationnées. Je veux plus d'ambulances prêtes à rouler. Voilà l'objectif. Si une ambulance est stationnée dans un garage, il devrait s'y trouver quelqu'un qui peut la conduire. Voilà notre engagement. Je veux non pas que les ambulances



soient simplement stationnées dans un garage sans aucun conducteur ni personne pour les utiliser, mais qu'elles soient toutes prêtes à rouler.

Y a-t-il une pénurie de personnel paramédical? Peut-être, et il existe peut-être un certain nombre de raisons à cela. Nous examinons notre modèle de rémunération, les conditions de travail et toutes les questions qui nous permettent de soutenir la comparaison avec d'autres provinces. Nous voulons faire en sorte que les gens veulent vivre et travailler au Nouveau-Brunswick parce que nous offrons un salaire juste et équitable, qui correspond aux conditions de travail. Au bout du compte, les gens seront fiers de travailler au Nouveau-Brunswick. Nous pouvons résoudre le problème et nous travaillerons avec les personnes qui sont vraiment sur le terrain et qui savent ce qu'il faut pour le résoudre. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. D'Amours : Le premier ministre reconnaît maintenant qu'il y a un manque de travailleurs paramédicaux, mais ce n'était clairement pas mentionné dans le plan qu'il a présenté cette semaine. De nouvelles équipes de transport non urgent seraient mises en place partout dans la province, ce qui veut dire que des ambulanciers attirés aux services d'urgence deviendront maintenant membres des équipes de transfert non urgent. Pourtant, le nombre d'ambulanciers disponibles pour répondre à des appels d'urgence est en manque flagrant. Le premier ministre peut-il confirmer que les ambulanciers qui seront affectés aux équipes de transfert non urgent ne pourront plus répondre à des appels d'urgence lors de leur retour après le transfert?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Medavie a mis de l'avant le fait qu'il existe une différence entre les transferts et les appels de secours à proprement parler et que, dans les deux cas, les mêmes compétences ne sont pas toujours requises. Certainement, dans le cas de la langue, s'il y a un transfert d'un patient qui est unilingue, de langue française ou anglaise, un travailleur paramédical unilingue, de langue française ou anglaise, peut l'assurer. Voilà l'objectif. Les travailleurs paramédicaux qui, à l'heure actuelle, sont des employés occasionnels et ne peuvent pas travailler, qu'ils soient uniquement francophones ou anglophones, auront maintenant la possibilité de travailler grâce au système de transfert en question.

Je pense qu'il s'agit d'un grand pas en avant. Fait plutôt intéressant, le système est apparemment employé en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard depuis un certain temps déjà. Le fait que nous soyons, au Nouveau-Brunswick, les derniers à adopter le système me semble un peu étrange, mais il s'agit néanmoins d'un autre pas en avant afin de pouvoir compter sur la présence de travailleurs paramédicaux dans les ambulances. Voilà notre objectif.

Y a-t-il une pénurie? Je ne pense pas qu'elle est aussi grave que ce que nous avons pu penser avant le nouveau changement. Cependant, nous examinerons la question, en tenant compte des recommandations formulées dans le livre vert et des recommandations découlant de



l'audience d'arbitrage. Nous examinerons le tout pour veiller à ce que les soins de santé soient la priorité absolue. Merci, Monsieur le président.

[Original]

Gouvernement

M. C. Chiasson : Merci, Monsieur le président. Ma question est pour le vice-premier ministre. Dans le discours du trône, nous pouvons lire ce qui suit : « Les gens n'accepteront pas que l'idéologie ou la politique fasse obstacle à des solutions inspirées par le bon sens. » Nous avons l'impression que cette phrase provient directement de la plateforme de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick. Le vice-premier ministre peut-il nous dire s'il pense que les droits linguistiques sont idéologiques, politiques, les deux ou ni l'un ni l'autre?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, nous avons l'occasion, à la Chambre, de travailler avec tous les partis. Nous avons l'occasion d'écouter des personnes ayant une optique commune afin d'obtenir des résultats dans la province. Les gens, c'est-à-dire l'électorat, nous ont dit — ils nous ont dit — de travailler différemment. Il importe peu d'où vient la phrase. Ce qui importe, c'est que la mesure serve l'intérêt supérieur des gens de la province. J'ai hâte de travailler avec tous les parlementaires pour atteindre le but.

J'ai été fier de travailler avec l'Alliance à cet égard. La question touchant le personnel paramédical avait une place importante dans sa plateforme. La question avait une place importante dans notre plateforme. Toutefois, il y aura des questions importantes à mesure que nous avancerons. Qu'il s'agisse de notre plan de tarification du carbone et des mesures visant à éviter la taxe sur le carbone, qu'il s'agisse du respect de nos cibles d'émissions ou qu'il s'agisse de notre *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, d'énormes possibilités se présenteront, et chacun d'entre nous s'alignera sur une position ou une autre.

Monsieur le président, je ne cherche pas le désaccord. Je cherche l'entente et je travaillerai avec les personnes avec qui nous pouvons nous entendre afin de servir les intérêts supérieurs de la province. Voilà notre but, et cela continuera de l'être, car il faut d'abord façonner une meilleure province et évoluer pour inciter les gens à revenir ici. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. C. Chiasson : Encore une fois, ma question est pour le vice-premier ministre. Je me demande s'il pourrait expliquer à la Chambre la nature de l'entente que les Conservateurs ont conclue avec l'Alliance.

Le député de Quispamsis est allé voir la lieutenant-gouverneure. Le lendemain, le chef de l'Alliance est allé voir la lieutenant-gouverneure. Le chef de l'Alliance a dit aux médias qu'il



avait conclu une entente de 18 mois. Il est aussi assis dans la première rangée du côté du gouvernement, mais le vice-premier ministre est assis dans la deuxième rangée. Le chef de l'Alliance participe aux réunions avec les représentants du gouvernement fédéral. Si ce n'est pas une coalition, qu'est-ce que c'est, exactement?

Le vice-premier ministre est-il à l'aise avec la formation d'un nouveau parti de l'alliance conservatrice, compte tenu de tout ce qu'il a dit il n'y a pas très longtemps?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, le tout est intéressant. Savez-vous quoi? J'ai dit après le vote de confiance que j'étais fier de travailler avec une équipe de 25 personnes qui ne pouvaient pas être achetées. Cela incluait les membres du parti de l'Alliance. Je suis fier de travailler avec eux et je serai fier de bâtir une relation avec le Parti libéral et le Parti vert dans l'avenir, car il le faut.

En ce qui a trait à la place qu'occupe le ministre Gauvin, il occupe le même siège qu'occupait son père lorsque ce dernier était député, il y a bien des années.

Nous pouvons essayer de faire une montagne de la situation, ou nous pouvons accepter la réalité. Savez-vous quoi d'autre? Dans le processus, il n'y a aucune coalition ni aucune entente. Des gens travaillent de bonne foi pour relancer notre province. Voilà ce qui relancera notre province, et je suis fier de travailler avec quiconque travaillera de bonne foi pour y arriver. Merci, Monsieur le président.

M. C. Chiasson : Après les élections, le premier ministre a dit qu'il ne voulait collaborer avec personne. Puis, il a dit qu'il envisagerait une entente de quatre ans, mais il a rapidement changé son fusil d'épaule. Il a ensuite dit qu'il gouvernerait en minorité sans entente, mais qu'il collaborerait avec tous les partis. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir, il a refusé de parler aux Libéraux ou aux Verts et n'a consulté que l'Alliance.

Par ailleurs, le premier ministre a dit dans son discours du trône qu'il consulterait tous les partis. Peut-il expliquer s'il pense vraiment ce qu'il a dit, comment il prévoit consulter véritablement notre caucus et celui du Parti vert et s'il considérera que nos partis sont sur un pied d'égalité avec l'Alliance? Dans la nouvelle ère dont il parle, un nouveau parti allianciste-conservateur sera-t-il formé?

L'hon. M. Higgs : Ce qui est décevant, c'est que la tendance à semer la peur persiste. La tendance ne s'est jamais manifestée autant que pendant la campagne électorale, et j'aurais aimé qu'elle cesse de se manifester maintenant. C'est regrettable.

J'ai dit qu'il n'y avait pas de coalition. Il y a une volonté de travailler en toute bonne foi. Aucune demande n'a été faite dans le cadre de la discussion que nous avons eue, du genre « rendez-moi service, et je vous rendrai la pareille ». Voilà comment il faudra procéder pour travailler



aussi avec les autres. Pour ce qui est de la question des travailleurs paramédicaux, j'ai dit que nous l'avions tous les deux soulevée dans notre plateforme.

Il y aurait beaucoup à dire sur les raisons pour lesquelles nous sommes ici. Nous sommes ici parce qu'un groupe de trois personnes a décidé de travailler avec nous. Nous voulons agrandir l'équipe et nous voulons l'agrandir avec les gens qui sont en face de moi en ce moment. Nous renforcerons l'équipe que nous avons ici et qui veut relancer le Nouveau-Brunswick. J'espère seulement que nous constaterons le même enthousiasme chez tous les parlementaires d'en face, Monsieur le président. Merci beaucoup.

Équité salariale

M^{me} M. LeBlanc : Ma question porte sur l'équité salariale. Dans le discours du trône, on mentionne le « devoir moral d'assurer l'égalité des chances aux personnes disposées à travailler fort ». Le principe d'équité salariale reconnaît le salaire égal pour un travail de valeur égale. La *Loi sur l'équité salariale* a été adoptée en 2009. Votre gouvernement appuie-t-il l'élargissement de la mesure législative sur l'équité salariale au secteur privé?

L'hon. M. Higgs : J'ai dit que je voulais veiller à ce que le personnel de soins à domicile et le personnel de garderie gagnent bien leur vie et aient une profession qu'ils peuvent exercer. Si nous disons que les soins à domicile représentent le plus grand défi pour nous dans notre province, tandis que nous nous occupons des soins aux personnes âgées dans notre société, nous devons avoir un système de soins de santé qui reconnaît les réalisations, soit la valeur, de la profession. J'y concentrerai mes efforts.

Notre plateforme ne comprenait rien à propos de l'élargissement de l'équité salariale au secteur privé, et ce n'est pas une question que j'explorerai directement. C'est bien vrai, Monsieur le président.

[Original]

M^{me} M. LeBlanc : L'écart salarial entre hommes et femmes au Nouveau-Brunswick est de 7,4 %. Qu'allez-vous faire pour vous assurer que les femmes ne fassent pas l'objet d'une discrimination basée sur leur sexe?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Je travaillerais avec ma collègue d'en face de toutes les façons possibles pour qu'il n'y ait pas de discrimination. Étant père de quatre filles et ayant travaillé avec des personnes exceptionnelles, peu importe leur sexe, tout au long de ma carrière, je suis reconnaissant à chacune d'entre elles des effets positifs qu'elles apportent aux activités. Je suis reconnaissant aux députées qui m'accompagnent ici aujourd'hui, lesquelles apporteront une toute nouvelle perspective à notre caucus, et c'est nécessaire. Je veux promouvoir la participation des femmes au sein de notre Assemblée législative. Je veux contribuer à ce que



notre Assemblée législative soit un endroit plus convivial et efficace où les gens veulent se retrouver.

Je travaillerai donc avec la députée à mesure que nous verrons des secteurs dont il faudra s'occuper, car nous n'accepterons aucune discrimination selon le sexe. Nous n'accepterons pas que des personnes ne soient pas traitées également pour le travail qu'elles accomplissent. Ce n'est pas dans notre caractère, et nous veillerons à nous occuper tant des hommes que des femmes. Nous n'accepterons aucunement le harcèlement selon le sexe. Merci, Monsieur le président.

[Original]

Santé des femmes

M^{me} F. Landry : Au cours des quatre dernières années, nous avons réalisé de réels progrès en matière de protection et de promotion de l'égalité des femmes dans notre province. Le gouvernement s'engage-t-il à protéger les programmes et les politiques que nous avons mis en place en vue d'améliorer l'accès aux soins de santé en matière de procréation ?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Comme je l'ai dit à propos d'autres programmes, nous voulons certainement promouvoir et poursuivre les programmes actuels et voudrions en lancer d'autres au besoin. Comme toujours, nous voulons toutefois nous assurer que les programmes donnent les résultats escomptés et que nous faisons effectivement des progrès à cet égard. Oui, nous poursuivrons l'exécution de ceux, parmi les programmes, qui donnent effectivement de bons résultats ou qui ont des effets réels.

Toutefois, ce n'est pas moi qui déterminerai un programme fonctionne. Ce seront les femmes de notre caucus et les personnes qui ont une expérience directe du programme, c'est-à-dire celles qui en bénéficient, qui en font l'expérience et qui savent comment nous devons l'améliorer. Mon opinion n'entre pas en ligne de compte dans le cas présent. Il faudra faire en sorte que nous déterminions adéquatement si les programmes donnent les résultats escomptés et atteignent les objectifs fixés. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M^{me} F. Landry : Ma question s'adresse à la ministre responsable de l'Égalité des femmes. Comme l'expansion de la profession de sage-femme est comprise dans les programmes d'amélioration de l'accès aux soins de santé en matière de procréation, le gouvernement s'engage-t-il à mettre en oeuvre son expansion dans les régions du Nouveau-Brunswick, notamment dans les régions rurales et dans le nord du Nouveau-Brunswick ?



[Traduction]

L'hon. M^{me} S. Wilson : Je remercie la députée d'en face. J'ai pour la première fois le privilège de prendre la parole à la Chambre pour répondre à une question.

Oui, une telle expansion fait partie du plan. Pour répondre à la question, cela fait partie du plan. Il s'agit d'une initiative dont nous avons parlé et que notre gouvernement veut promouvoir. Nous nous emploierons à atteindre l'objectif à cet égard. Merci.

[Original]

M^{me} F. Landry : Ma question s'adresse encore à la ministre responsable de l'Égalité des femmes. Si le gouvernement s'engage à protéger les avancées quant à l'accès aux soins de santé en matière de procréation, s'engage-t-il donc à maintenir le financement public du Mifegymiso?

[Traduction]

L'hon. M^{me} S. Wilson : Je vous remercie encore une fois de la question. Comme l'a déclaré notre premier ministre, nous voulons examiner un grand nombre de programmes et de mesures pour voir comment ils seront mis en oeuvre et à quel point ils seront avantageux pour la population du Nouveau-Brunswick. Nous examinerons le tout au fur et à mesure.

[Original]

Salaire minimum

M. K. Chiasson : Les plateformes libérale, verte et néo-démocrate ont toutes appelé à ce que, l'année prochaine, le salaire minimum soit augmenté à 12 \$ ou plus. Ces trois plateformes ensemble ont recueilli 55 % des voix lors des dernières élections. Dans le discours du trône, le gouvernement a indiqué vouloir créer une nouvelle forme de concertation et il a aussi mentionné, à plusieurs reprises, la notion d'égalité. Toutefois, il ne fait aucune mention du salaire minimum. Voici donc ma question au premier ministre : Le gouvernement s'engage-t-il à augmenter le salaire minimum à 12 \$?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Nous avons examiné la question du salaire minimum et nous voulions — en fait, nous nous étions entendus à cet égard avec le gouvernement de l'époque il y a deux ou trois ans — adopter une formule afin d'augmenter le salaire minimum. La discussion ne serait pas d'ordre politique, mais la formule s'appuierait sur un calcul permettant de mesurer où nous en sommes relativement à l'écart salarial. Les gens pourraient donc s'y fier. La question n'est pas devenue un enjeu électoral, mais elle s'est avérée une question légitime et raisonnable



pour les gens qui gagnent le salaire minimum. Dans le même ordre d'idées, nous devons comprendre les enjeux communs des provinces pour ne pas nous trouver en décalage.

Toutefois, j'ai appris récemment — bien que je comprenne déjà le concept — qu'une augmentation du salaire minimum est parfois plus avantageuse pour le gouvernement qu'elle ne l'est en fait pour la personne rémunérée au salaire minimum. C'est en raison des niveaux d'imposition. En fait, selon la structure fiscale, le gouvernement reçoit beaucoup de recettes quand le salaire minimum augmente. Voilà une autre façon d'ajouter encore des coûts au fardeau financier des entreprises. Il doit y avoir un moyen d'envisager une réduction fiscale pour optimiser les ressources des gens qui gagnent le salaire minimum sans imposer aux entreprises des coûts supplémentaires. Merci, Monsieur le président.

Fracturation hydraulique

M. Bourque : Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au ministre du Développement de l'énergie et des ressources. Comme nous le savons, il existe à l'Assemblée une pluralité d'opinions sur la fracturation hydraulique. Nous savons tous que, dans le contexte actuel d'un gouvernement minoritaire, cette pluralité d'opinions est, à mon avis, vraiment, vraiment cruciale. Comme nous le savons, un gouvernement précédent s'est opposé... Il ne s'y est pas opposé, mais il a imposé un moratoire sur la fracturation. L'autre gouvernement s'efforçait de promouvoir la fracturation. La question que j'adresse directement au ministre est la suivante : Accepterait-il de tenir à la Chambre un vote sur une levée totale ou partielle du moratoire sur la fracturation? Merci.

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, nous pensons avoir établi un véritable équilibre ici, puisqu'une région aimerait poursuivre la mise en valeur du gaz. La région a perdu sa mine de potasse, et il est certainement beaucoup moins probable que l'exploitation de cette mine redémarre si nous n'avons pas des prix concurrentiels pour le gaz. La situation actuelle dans la province laisse prévoir une augmentation d'environ 30 % des prix qui touchera toutes nos entreprises tandis que nos ressources intérieures s'épuiseront, car elles s'épuisent déjà. Au cours de la prochaine année, nous assisterons à de fortes augmentations, car tout notre gaz provient des États-Unis. Dans une telle situation, il faut se demander qui viendra au Nouveau-Brunswick pour y investir. Où se trouve l'équilibre, Monsieur le président?

Nous voulons présenter la technologie actuelle, les activités en cours dans l'ensemble du pays et de l'Amérique du Nord, tout en tenant compte de notre capacité à réduire nos émissions. Pourquoi les États-Unis sont-ils bien en avance à l'égard de leurs normes d'émissions? C'est parce qu'ils utilisent du gaz naturel. Il faut faire la transition du pétrole lourd au gaz naturel, puis à l'énergie verte. Il s'agit d'un processus. Pouvons-nous procéder de façon systématique et évolutive et pouvons-nous travailler ici à la Chambre pour obtenir le soutien nécessaire? J'ai bon espoir, Monsieur le président, car nous devons y arriver.



[Original]

M. Bourque : Évidemment, dans le discours du trône, le premier ministre a indiqué qu'il voulait répondre directement aux questions. Par conséquent, je lui demande de répondre directement à la question suivante : Si nous devons considérer une levée partielle ou totale du moratoire sur la fracturation hydraulique, le premier ministre va-t-il procéder avec un vote à la Chambre? Je le répète clairement : Va-t-il procéder avec un vote à la Chambre sur cette question?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, ce que je crois comprendre à l'heure actuelle, c'est qu'il faudrait, pour aller de l'avant, modifier la législation à cet égard ; il faudrait donc que la Chambre soit saisie de la question et qu'un vote soit tenu à ce sujet. Je crois comprendre que le tout se déroulerait ainsi. À moins que quelque chose ne m'échappe, voilà ce qu'il faut faire, selon moi, pour aller de l'avant de façon régionale, de façon très localisée ou de quelque façon que ce soit. Merci, Monsieur le président.

M. Bourque : Merci, Monsieur le président. Je n'ai entendu être formulé ni un oui ni un non en réponse à la question, Monsieur le président, et je veux m'assurer de bien comprendre la réponse qui a été donnée. Encore une fois, le premier ministre a bel et bien indiqué dans son discours du trône qu'il donnerait, tout comme ses ministres, des réponses très claires. Ma question, encore une fois, est la suivante : Le gouvernement est-il prêt à tenir un vote à la Chambre sur une levée partielle ou totale du moratoire sur la fracturation hydraulique? Merci. Oui ou non?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je vais répéter ma réponse, car nous avons une mesure législative qui a imposé un moratoire sur la mise en valeur du gaz naturel au Nouveau-Brunswick. Il nous faut, pour changer la situation, une mesure législative qui nous autorise à mener des activités de mise en valeur régionales dans la région de Sussex. L'Assemblée législative doit effectivement être saisie de la question, et un vote doit manifestement être tenu. Je me demande comment je pourrais donner une réponse plus claire au député d'en face. Merci, Monsieur le président.

Itinérance

M. Coon : Monsieur le président, l'hiver est arrivé tôt au Nouveau-Brunswick, de sorte qu'un grand nombre de personnes bienveillantes sont préoccupées par le sort des sans-abri dans notre province. L'itinérance, Monsieur le président, a augmenté pour atteindre des niveaux qui n'avaient pas été observés dans un passé récent. À Fredericton, des gens vivent à l'extérieur, certains dans des tentes, d'autres pas. À Moncton, 120 personnes qui dormiraient à l'extérieur. Saint John connaît des problèmes semblables. Il y a un besoin urgent, Monsieur le président, de fonds d'urgence pour permettre aux églises et aux organismes communautaires d'héberger les gens et de les protéger contre le froid. Voici ma question : la ministre du Développement social agira-t-elle rapidement pour veiller à ce que des fonds d'urgence soient versés aux organismes



en question afin que tous les gens du Nouveau-Brunswick aient un endroit chaud, sec et sécuritaire où dormir la nuit?

L'hon. M^{me} Shephard : Merci, Monsieur le président. Je sais gré au député de Fredericton-Sud et chef de parti de la question. Il y a une semaine vendredi, la mairesse de Moncton, par l'entremise de la GRC, a fait détruire un campement, ce qui a contraint environ 20 sans-abri à endurer des conditions encore plus froides. Les actions mentionnées, bien qu'elles aient pu alimenter la discussion, ont néanmoins permis de mettre en lumière le fait irréfutable que des gens vivent dans le froid. Nous ne pouvons pas accepter cela.

Nous nous sommes mobilisés. Nous avons des gens sur le terrain qui évaluent la situation. Ils parlent avec les représentants de Moncton et des églises ainsi qu'avec les dirigeants communautaires pour savoir ce que nous pouvons faire. Nous avons aussi le même genre de conversation à Fredericton et dans d'autres municipalités pour nous assurer de faire ce qu'il nous est possible de faire. Nous devons effectivement prendre des mesures urgentes, et les détails à cet égard sont en voie d'être précisés. Merci, Monsieur le président.

M. Coon : Merci, Monsieur le président, et je remercie la ministre de sa réponse claire et concrète.

[Original]

L'itinérance est un terrible symptôme de problèmes bien plus graves, qui sont négligés depuis beaucoup trop longtemps. Quand nous n'avons pas d'adresse fixe, nous ne pouvons pas recevoir de l'aide au revenu. Si nous recevons de l'aide au revenu, le montant est tellement faible que nous ne pouvons pas nous permettre un appartement, à moins d'avoir un ou une colocataire. Toutefois, c'est interdit. Quand nous vivons avec une maladie mentale ou une dépendance, il n'y a pas d'aide pour garder un domicile fixe, même si on vous fournit un logement.

En juillet, le Nouveau-Brunswick a conclu avec Ottawa un accord de 300 millions de dollars, qui avait pour but de diminuer l'itinérance. Quand la ministre va-t-elle consulter les parlementaires pour s'assurer que l'argent sera bien dépensé?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard : Merci, Monsieur le président. Je suis entièrement d'accord que l'itinérance est un problème complexe, très complexe. Il existe depuis bien plus longtemps que nous ne voudrions l'admettre.

Au sujet de deux éléments sur lesquels le député a posé une question... D'abord, la toute première question que j'ai posée au personnel de Développement social visait à me permettre de comprendre comment une personne sans adresse domiciliaire pourrait quand même recevoir des prestations de Développement social. Nous nous employons maintenant à trouver



une façon, que ce soit en versant les prestations par l'intermédiaire de l'Armée du Salut, de la Croix-Rouge ou de groupes communautaires locaux, pour que les personnes sans adresse domiciliaire puissent quand même recevoir des prestations.

Je dois aussi dire que les personnes que nous appelons socialement aptes à l'emploi reçoivent la prestation minimale. J'ai aussi posé la question suivante. Nous savons évidemment que les personnes que nous pouvons juger aptes au travail ne le sont probablement pas et sont peut-être, en fait, handicapées. Comment pouvons-nous évaluer les handicaps et faire en sorte d'augmenter les prestations de ces personnes selon...

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

Gaz de schiste

M. K. Arseneau : Merci, Monsieur le président. Comme les médias en ont fait état, le premier ministre rencontrera cette semaine des entreprises qui souhaitent forer de nouveaux puits de gaz de schiste au Nouveau-Brunswick. Ce qui me frappe, c'est que Corridor Resources, une société de l'extérieur de la province, sera consultée avant les gens, leurs administrations locales et, bien sûr, les Premières nations. Permettez-moi de citer un extrait du discours du trône : « votre gouvernement a nommé un ministre uniquement responsable des Affaires autochtones, car le renforcement de telles relations mérite qu'un ministre s'y consacre entièrement ». Monsieur le président, le ministre à plein temps des Affaires autochtones garantira-t-il que les Premières nations seront consultées avant que le gouvernement actuel envisage de lever le moratoire sur le gaz de schiste quelque part dans la province, y compris à Sussex, qui est situé dans un territoire mi'kmaq non cédé?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, la situation est la suivante. D'abord, on détermine s'il y a des possibilités. À ce moment-là, si personne ne souhaite investir au Nouveau-Brunswick, nous ne sommes pas en présence de possibilités. Si nous constatons que nous en avons, alors, quelle est leur importance?

Ensuite, on passe à l'étape suivante et on demande ce qui suit : Qu'avons-nous appris? Avons-nous appris quelque chose de nouveau? Comment devons-nous traiter les eaux usées? Quelle est la réglementation nécessaire? Quelles sont les pratiques dans le monde et en Amérique du Nord? Quelles sont les pratiques exemplaires? Lorsque nous consulterons les gens qu'il faut consulter, nous aurons réellement des renseignements sur lesquels consulter. Il s'agit d'être très informé sur la réalité et de prendre des décisions fondées sur les faits et non sur les émotions. Je l'ai dit à maintes reprises. Avant de rencontrer des gens pour leur parler des possibilités au Nouveau-Brunswick, je veux savoir quelles sont ces possibilités, car j'ai besoin de leur aide afin de concrétiser ces possibilités. Merci, Monsieur le président.



Aide financière en cas de catastrophe

M. Austin : Merci, Monsieur le président. Comme nous le savons tous, les inondations dévastatrices...

(Exclamation.)

Le président : Vous avez habituellement droit à deux questions. Pendant une période de questions prolongée, vous avez droit à trois questions. Votre chef en a eu deux, et vous avez eu la troisième.

(Exclamation.)

Le président : Je suis désolé, Monsieur Austin. Désolé, Monsieur le député de...

Pourriez-vous ajuster l'horloge pour le chef?

M. Austin : Merci, Monsieur le président. Pour ce qui est des inondations de cette année, beaucoup de personnes ont été touchées, beaucoup de personnes de ma circonscription. Certaines ont reçu une indemnisation pour les aider. Toutefois, la réalité est que des personnes de ma circonscription vivent encore dans des tentes-roulottes, malgré les intempéries, soit la neige et les températures à la baisse. Leur domicile a été dévasté, et elles ne peuvent pas y retourner. Je pense qu'il est primordial que nous fermions le dossier et que nous donnions aux personnes qui ont passé entre les mailles du filet l'aide dont elles ont besoin pour sortir de ces tentes-roulottes à ce temps-ci de l'année et rentrer chez elles.

Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre responsable. À quel moment pouvons-nous espérer que les dossiers en question seront fermés et qu'une indemnité sera versée pour que les gens puissent rentrer chez eux et passer un bon temps des Fêtes sans s'inquiéter de vivre dans une tente-roulotte dans de telles conditions météorologiques? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Higgs : Merci, Monsieur le président. La réalité est que les inondations ont été dévastatrices et que nous connaissons plus fréquemment des phénomènes dévastateurs. Un examen approfondi a été réalisé après la tempête de pluie verglaçante dans le Nord-Est, et de nombreuses recommandations ont été formulées. Nous avons demandé une mise à jour à cet égard. Nous avons aussi demandé une mise à jour sur le nombre de personnes ayant reçu une indemnisation relativement aux inondations, sur les aspects non réglés et sur l'échéancier. Je serai heureux d'en faire part au chef de l'Alliance des gens, car nous privilégions le fait que nous voulons un échéancier permettant de traiter la situation des personnes concernées. Je pense que nous avons les renseignements nécessaires, et nous les fournirons. Merci, Monsieur le président.



M. Austin : Merci au premier ministre pour la réponse. Pour poursuivre là-dessus, je sais que le gouvernement précédent s'était engagé à examiner la question des inondations. Ce n'est pas tant le fait que nous ayons eu des inondations, puisqu'il y en a déjà eu dans le passé, mais il s'agit du niveau qu'elles ont atteint et de la rapidité de la crue des eaux. À mon avis, toute la situation mérite vraiment un examen et une étude pour en déterminer les causes, et il s'agit encore du sujet de ma question pour le gouvernement. Celui-ci prendra-t-il toujours l'engagement de procéder à un genre d'examen des récentes inondations pour voir exactement pourquoi elles ont été si dévastatrices?

L'hon. M. Higgs : Merci, Monsieur le président. D'après moi, voilà un exemple clair où tous les partis aimeraient savoir comment la situation s'est produite et pourquoi la crue a été si rapide. Nous avons tous des amis et des voisins qui ont été touchés par les inondations. J'ai un cousin dans la région de Sheffield qui y demeure depuis pratiquement 20 ou 25 ans, mais il n'avait jamais vu une crue des eaux si rapide que cette fois-ci. Nous méritons une réponse. Toutefois, travaillons-y ensemble.

Je demanderai à notre ministre de se renseigner. J'ai pour ainsi dire mis les choses en branle il y a plusieurs mois en demandant ce qui était différent. La seule façon pour nous de trouver ce qui était différent est d'obtenir des réponses franches sur ce que nous pourrions faire la prochaine fois et pourquoi cette fois-ci était si unique. Nous donnerons suite à la question, et je demanderai à d'autres parlementaires qui souhaitent participer de travailler avec Énergie NB dans un premier temps, pour vraiment bien comprendre ce qui s'est passé dans ce cas en particulier, mais aussi comment atténuer de telles situations à l'avenir. Ainsi, nous pourrions réagir plus efficacement lorsqu'un désastre frappera. Merci.

Routes

M^{me} Conroy : Merci, Monsieur le président. Je continue de recevoir beaucoup d'appels des gens de ma circonscription au sujet de la voie de contournement de la route 11 et de la voie de contournement du côté nord à Miramichi. Les gens me demandent ce qui se passe. Les gens continuent de réclamer l'arrêt du projet de la voie de contournement de la route 11, car des millions de dollars seraient gaspillés alors que l'argent pourrait être réaffecté à la voie de contournement du côté nord, laquelle est vraiment nécessaire.

J'ai posé la question au gouvernement précédent et je vais aussi la poser au gouvernement actuel : Le premier ministre ou le ministre pourrait-il fournir un aperçu de la situation des deux voies de contournement et de ce à quoi les gens de ma circonscription peuvent s'attendre? La question a été soulevée continuellement pendant la campagne, et le gouvernement actuel a fait des promesses électorales à cet égard. Merci.

L'hon. M. Higgs : Je remercie la députée de soulever la question. Nous examinons actuellement tous les projets avec le MTI. Je l'ai dit à maintes reprises dans le passé : j'en ai assez des situations où le Nouveau-Brunswick et les entreprises sont contournés.



Cela dit, nous avons eu des discussions au sujet de certains projets de route prioritaires dans la région. Il s'agissait d'une priorité quand nous en avons discuté auparavant, et nous voulions demander pourquoi ce n'était pas... Je sais que la voie de contournement du côté nord est un projet qui était très largement considéré comme une nécessité. Je veux travailler avec la députée et avec mes autres collègues de la région de Miramichi pour déterminer quelles sont les priorités à mesure que nous construisons la voie. Nous ne pourrons pas tout accomplir, mais nous ferons ce qui est important pour les collectivités et les parlementaires qui les représentent. Nous aurons la discussion à cet égard avant qu'une décision soit enfin prise. Merci, Monsieur le président.

[Original]

Herbicides

M. LePage : Sur la question du glyphosate, le discours du trône est à la fois clair et pas très clair. Comme vous le savez, le gouvernement s'est engagé à donner des réponses claires, alors je demande au premier ministre de répondre par oui ou par non à la question suivante : Le gouvernement est-il prêt, si l'examen scientifique rigoureux de son utilisation conclut qu'il faut interdire ce produit, à interdire le glyphosate sur l'ensemble du territoire du Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : J'ai été très clair. Nous fonderons nos décisions sur des faits et sur la réalité. Nous prendrons une décision à l'égard du glyphosate s'il est déterminé qu'il pose un risque pour la santé et que son utilisation devrait être interdite. Nous ne disposons pas en ce moment de renseignements à cet égard, mais nous avons pris l'engagement d'examiner le tout dans un court laps de temps. Nous nous sommes engagés non seulement à examiner la question, mais aussi à réaliser une évaluation de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*.

Nous voulons agir comme il se doit. Nous voulons agir comme il se doit pour qu'une telle industrie soit solide dans notre province ; cependant, nous voulons qu'elle soit développée de façon durable et écologique pour que nous puissions tous mettre à profit ce que nous avons ici. J'ai dit que j'examinerais les pratiques exemplaires adoptées ailleurs dans le monde. Nous prendrons des décisions fondées sur des données scientifiques qui nous indiqueront ce que nous devons faire. Je ne sais pas comment le dire autrement. Nous fonderons toutes nos décisions sur les faits, Monsieur le président.

Changements climatiques

M^{me} Rogers : Le gouvernement précédent, dans le cadre d'un processus de consultation multipartite, a présenté un plan sur les changements climatiques qui comptait plus de 100 mesures. Ainsi, le gouvernement peut montrer la voie en introduisant d'importantes



mesures pour protéger l'environnement qui n'entraînent, pour les consommateurs, aucuns nouveaux frais. Le ministre de l'Environnement tirera-t-il parti des progrès réalisés en poursuivant la mise en oeuvre des mesures en question et manifestera-t-il la volonté de collaborer avec l'ensemble des parlementaires? Merci.

L'hon. M. Higgs : La collaboration est nécessaire pour mettre au point un plan sur le carbone qui fonctionne pour le Nouveau-Brunswick. À mon avis, il est dommage que nous nous retrouvions dans une situation où le gouvernement fédéral rejette le plan qui a été proposé. Nous sommes obligés, au dernier moment, de trouver rapidement un plan qui fonctionne pour le Nouveau-Brunswick. Il est difficile de se trouver dans une telle situation, mais nous y ferons face.

Nous travaillons avec les ministères. Nous avons eu des rencontres — des rencontres qui permettront d'établir les faits. Comme je l'ai mentionné plus tôt, quand nous disposerons des faits, nous pourrons effectivement parler de la situation au Nouveau-Brunswick. J'ai fait allusion au niveau de référence où il n'y a eu aucune quantification de crédit pour les gens qui ont pris des mesures et où un écart existe bel et bien entre les provinces à cet égard.

Toutefois, quand nous aurons réuni tous les éléments, je veux que les autres partis participent avec nous à l'élaboration d'un modèle qui fonctionnera pour le Nouveau-Brunswick, qui ne le désavantagera pas et qui n'imposera pas davantage les gens sans production de résultats. Selon moi, la solution n'est pas de créer de nouvelles taxes, mais plutôt d'élaborer un modèle qui continue de nous faire cheminer vers la réduction de nos émissions dans la province afin que nous observions les normes établies. Merci, Monsieur le président.

Le président : La période des questions est terminée.

